



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mercredi 6 septembre 2017 à 20 H 30

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de Conseillers présents : 14

Nombre de Conseillers absents : 1

Pouvoirs : 0

Votants : 14

L'an deux mil dix-sept, le six septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 31 août 2017, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur François GUITON, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs François GUITON, Jean-Paul BUCHAILLAT, Aline BILLOTTE, Marie-Noëlle CHASSOT, Bernard GUY, Nicolas LAMY, Patricia GUICHON, Brigitte JACQUET, Charles JACQUES-Y-BARON, Marie-Claude DAUVERGNE, Nathalie BEUROIS, Jean-Pierre ROUAH, Jean-Pierre MICARD, Louis POILLOUX

Absent : Monsieur Emmanuel RAT (arrivée à 21 H 30)

Secrétaire de séance : Madame Nathalie BEUROIS _____

Aucun conseiller n'ayant d'observation quant au compte rendu de la réunion du 30 juin 2017, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

01 – DECLARATION DE TRAVAUX : DELEGATION DE POUVOIRS

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il a déposé, en son nom propre, une demande de déclaration préalable pour des travaux dans son habitation principale.

Selon les dispositions de l'article L 422-7 du Code de l'Urbanisme, lorsque le maire est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de déclaration préalable, il ne peut délivrer cette autorisation. Aussi, il appartient au Conseil Municipal de désigner un autre de ses membres pour signer la décision. Après délibération, le Conseil Municipal, par 13 voix, désigne Monsieur Jean-Paul BUCHAILLAT pour signer l'autorisation de travaux de Monsieur François GUITON.

02 – TOITURE TERRASSE BATIMENT DES ECOLES – REFECTION ETANCHEITE

Mr le Maire informe le conseil municipal du problème d'inondation dans le bâtiment des écoles, dûes à une usure de l'étanchéité de la toiture terrasse. Différents devis ont été sollicités, à savoir :

- Société SMAC à CHEMAUDIN (25)	24 038.73 € HT
- LBETANCHEITE à VERCEL VILLEDIEU LE CAMP (25)	17 025.67 € HT
- Sarl ERRA à VAULX-EN-VELIN (69)	15 933.13 € HT
- SA SFCA à ORNANS (25)	14 998.50 € HT

Après étude des offres, le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient l'entreprise SFCA d'ORNANS (Doubs) pour l'offre de 14 998.50 HT – 17 998.20 TTC et demande une aide financière auprès du Département au titre de l'Engagement pour les Solidarités Territoriales Jurassiennes (ESTJ). Vu l'urgence de remise en état de cette toiture terrasse, la rentrée scolaire étant effectuée, un système provisoire de récupération des eaux a été installé à l'intérieur des locaux sanitaires ; en conséquence, le Conseil Municipal sollicite l'autorisation de commencer les travaux sans attendre.

03 - MISE EN DISPONIBILITE POUR CONVENANCES PERSONNELLES DE MONSIEUR ROMAIN CORNU

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été saisi, par Monsieur Romain CORNU, d'une demande de mise en disponibilité pour convenance personnelle à compter du 6 novembre 2017 pour une durée de un an.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la mise en disponibilité pour convenance personnelle de Monsieur Romain CORNU, à compter du 6 novembre 2017 pour une durée de un an.

04 – RECRUTEMENT D'UN AGENT TECHNIQUE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ouvre un poste d'Agent Technique à raison de 35 heures hebdomadaire et dit que les fonds sont prévus au budget primitif.

La commission de recrutement est composée de Messieurs Jean-Paul BUCHAILLAT – Charles JACQUES-Y-BARON, Jean-Pierre ROUAH, Louis POILLOUX, Madame Marie-Noëlle CHASSOT.

05 - ATSEM – MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'en raison des changements d'horaires de l'école, il y a lieu de modifier le temps de travail de Madame Carine BOUVIER, ATSEM aux écoles de Messia-sur-Sorne.

Après délibération, le Conseil Municipal, définit qu'au regard du retrait de deux heures hebdomadaires, l'intéressée percevra une rémunération calculée sur la base de 30.97/35^{ème}, dit que les fonds sont prévus au budget communal.

06 - MISE EN ŒUVRE D'UNE DEMARCHE ZERO PESTICIDE DANS L'ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS COMMUNAUX

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le contexte national et régional dans lequel s'insère la démarche « Zéro Pesticide en Franche-Comté » dans l'entretien des espaces publics :

Entrer dans une démarche d'entretien sans pesticide engage la collectivité :

- à réaliser un diagnostic de ses pratiques et un plan de gestion alternatif des espaces publics, à faire valider par un prestataire spécialisé et compétent,
- à déposer si besoin un dossier auprès de l'AERMC afin de pouvoir bénéficier de subventions sur l'acquisition de matériel
- à mettre en œuvre des actions :
 - o alternatives aux désherbages chimiques,
 - o de formations des agents si besoin,
 - o de promotion et d'information auprès des habitants de la collectivité.

La réglementation du 6 février 2014 (loi n°2014-10) dite loi Labé, vise à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national, et particulièrement auprès des collectivités et des particuliers. L'emploi de pesticides est très limité depuis le 01/01/2017 pour les collectivités. Il sera interdit aux particuliers à partir du 01/01/2019.

Aussi VU le soutien financier qui serait encore possible par l'AERMC (Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse) à hauteur de 80% pour les collectivités investissant dans des techniques alternatives (études et certains matériels),

Et VU la démarche groupée impulsée par ECLA pour la réalisation d'un dossier de demande de subventions auprès de l'Agence de l'Eau, en 2 étapes :

1ère étape : la commune établit un diagnostic des pratiques, propose un plan de désherbage alternatif, puis le soumet pour avis et validation au prestataire technique tiers validé par ECLA la Fredon BFC, informe ses habitants et adresse un dossier de demande d'aide financière à l'agence de l'eau.

2ème étape : sous réserve de la décision d'attribution d'aide de la part de l'Agence de l'Eau, la commune met en œuvre le plan d'entretien alternatif validé et sensibilise ses habitants

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la démarche proposée en deux étapes, décide de s'engager pour une gestion alternative 100% zéro pesticide pour l'entretien de ses espaces publics, sollicite une aide financière de l'Agence de l'Eau pour l'acquisition de matériels alternatifs, approuve le budget d'investissements proposés, sous réserve d'une attribution de subvention, désigne Monsieur François GUITON comme son représentant référent sur ce dossier, et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier et à déposer une demande d'aide auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse.

07 – ECLA : RAPPORT ANNUEL 2016 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service d'assainissement. Ce dossier est consultable en mairie.

08 – SYDOM : RAPPORT ANNUEL 2016 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés réalisé et publié par le SYDOM. Ce dossier est consultable en mairie.

09 – OPH DU JURA : GARANTIE D'EMPRUNTS SUITE REAMENAGEMENT DE DETTE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Commune de Messia-sur-Sorne accompagne l'Office Public de l'Habitat du Jura dans ses opérations de construction et de réhabilitation, notamment en garantissant les emprunts contractés auprès de la Caisse des Dépôts. Début 2017, l'OPH du Jura a profité d'un contexte bancaire favorable pour réaménager sa dette, bénéficiant ainsi d'une baisse de marge et d'un allongement de durée sur certains prêts identifiés. Aussi, il est nécessaire que la commune réitère sa garantie pour les prêts concernés dont Monsieur le Maire présente un tableau.

Après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le cautionnement des prêts tel que présenté dans le tableau et autorise le Maire à signer l'avenant afférent et toutes les pièces s'y rapportant.

10 – COMPTE-RENDUS DE REUNIONS

- Conseil d'école du 27 juin 2017
- ECLA : commission affaires scolaires et petite enfance du 4 juillet 2017
- D.D.T. : rapport d'activité 2016 transmis par mail le 11/08/2017

11- INFORMATIONS DIVERSES :

- Téléthon, il aura lieu les 8 et 9 décembre 2017. La commune de Messia-sur-Sorne met de nouveau gratuitement sa salle des fêtes à disposition pour le souper dansant

Arrivée de Monsieur Emmanuel RAT.

- Amicale bouliste : L'association sollicite une aide financière pour l'organisation du Grand Prix du Jura. Le conseil municipal, par 14 voix contre et une abstention, n'accorde pas de subvention, le dossier n'étant pas accompagné d'un budget prévisionnel explicatif.
- Rentrée scolaire : les effectifs de la rentrée 2017 s'élèvent à 102 élèves dont 3 de moins de 3 ans
- Accueil de loisirs sans hébergement Ti'Castors : arrivée de Madame Néna LEROY EVANO, nouvelle Directrice
- Discussion sur l'extinction de l'éclairage public

Fin de la séance à 22 H 15

Secrétaire de séance : Nathalie BEUROIS

Le Maire, François GUITON

Les Conseillers Municipaux,

JP BUCHAILLAT

A. BILLOTTE

MN. CHASSOT

B. GUY

MC. DAUVERGNE

JP. ROUAH

C. JACQUES-Y-BARON

B. JACQUET

P. GUICHON

N. LAMY

JP. MICARD

L. POILLOUX

Les Conseillers Municipaux,

JP BUCHAILLAT

A. BILLOTTE

MN. CHASSOT

B. GUY

MC. DAUVERGNE

JP. ROUAH

C. JACQUES-Y-BARON

B. JACQUET

P. GUICHON

N. LAMY

JP. MICARD

L. POILLOUX

E. RAT

N. BEUROIS